

Communiqué de presse de l'association *ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE*

## **L'abandon du processus d'amélioration de la continuité écologique de l'étang du Pont, du Quillimadec et de l'anse de Tresseny**

Le conseil communautaire de la Communauté des Communes Lesneven – Côte des Légendes (CLCL) a voté le 29 septembre dernier la suppression de l'étang du Pont, et ce à une très large majorité (33 pour, 5 contre, 2 abstentions). Le résultat d'un tel vote est indiscutable, les 40 élus ayant été bien informés de la question posée (l'amélioration de la **continuité écologique**), ayant bien compris les enjeux et les solutions présentés dans divers documents écrits leur précisant les évolutions du dossier suite aux réflexions émises lors des différentes réunions du Comité de Pilotage (COPIL) mis en place il y a maintenant plus de deux ans.

L'association *ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE* (EPK), qui a son siège à Kerlouan, a été invitée par la CLCL à participer à ce COPIL par courrier d'octobre 2020. Elle y a répondu positivement, lui permettant ainsi de mieux comprendre les enjeux, de partager ses réflexions, de poser des questions découlant de certaines de ses incompréhensions des informations données, ou manquantes.

**Complémentairement** à ses échanges avec le Collectif des riverains de l'étang du Pont (CREP), *ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE* a pris conseil auprès, non seulement de certains de ses adhérents, mais également d'autres associations ou professionnels (publics, privés) déjà impliqués dans la problématique posée : l'amélioration de la **continuité écologique** d'un cours d'eau, ici très précisément centrée sur un étang situé dans la partie aval du Quillimadec. Cette continuité écologique est fortement associée à l'atteinte du **bon état écologique**, objectif clairement exprimé par la **Directive Cadre Eau** (DCE). Ce sont bien là les axes de travail prioritaires sur lesquels le COPIL devait travailler.

Dernier membre à entrer dans ce COPIL, l'association *ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE* s'est attachée dans un premier temps à expertiser les documents transmis fin octobre 2020 par la CLCL, notamment un rapport produit par un bureau d'études rennais décrivant dans une première partie l'état des lieux, proposant dans une seconde partie des scénarios d'aménagement pour améliorer cette continuité écologique. L'étude produite ayant été financée à 80 % par les services de l'état, nous sommes en droit de penser que le cahier des charges de l'appel d'offres, puis celui de l'étude proprement dite ont été validés, même corédigés, par ses services là. De même, nous sommes en droit de penser que la diffusion de ce rapport aux membres du COPIL n'a pu être faite qu'après validation de son contenu par ces mêmes services de l'état. Ce rapport étant un élément d'aide à la décision de la CLCL, ce n'est pas cette dernière qui a validé ce rapport avant sa diffusion.

*ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE* est évidemment très favorable à l'amélioration de la continuité écologique, non seulement de l'étang du Pont, mais également de l'ensemble du Quillimadec, y compris son cheminement final en milieu marin dans l'anse de Tresseny.

La lecture du rapport par une vingtaine de personnes aurait dû les convaincre sans ambiguïté ou hésitation des solutions curatives proposées. Bien au contraire, la lecture du rapport a révélé l'absence d'informations élémentaires et a soulevé plusieurs questions. La décision a alors été prise avec le Collectif des Riverains de corédiger un mémoire en réponse principalement au rapport du bureau d'études. Cosigné par 5 membres des deux structures CREP et EPK, ce mémoire, daté du 29 décembre, a été adressé à l'ensemble des membres du COPIL (élus, services de l'état, associations, bureau d'études) afin qu'ils en aient tous connaissance avant le COPIL du 18 janvier.

Ce mémoire pose 15 questions, évidemment d'inégale importance, et formule dans sa conclusion 8 suggestions ou recommandations.

Même si cela n'est pas obligatoire, aucun accusé de réception de ce mémoire n'a été reçu. Les animateurs du COPIL du 18 janvier ont déroulé la réunion en ignorant totalement ce mémoire jugé

certainement inintéressant, hors sujet, ou produit par des amateurs ignorant les vrais enjeux et problèmes de la continuité écologique.

En début avril 2021, les membres du COPIL ont reçu un nouveau rapport du bureau d'études rennais, sans aucune explication, ainsi que l'avis de plusieurs services de l'état ou d'associations se basant sur les conclusions du rapport d'octobre 2020. Quelle motivation a conduit le bureau d'études à produire un nouveau rapport, un peu plus complet que le premier ? Dans quel but car on constate que les donneurs d'avis n'en ont pas tenu compte ?

Malgré (i) nos participations aux réunions et à des visites sur le terrain, (ii) nos lectures des documents transmis, (iii) nos échanges complémentaires avec des spécialistes de ce sujet, nous n'arrivons toujours à comprendre en quoi le scénario retenu améliorera la continuité écologique de l'étang du Pont et du Quillimadec ? A quels pas de temps ? A quelle importance ? Les organisateurs des réunions nous parlent déjà (et surtout) des aménagements paysagers à faire, des circuits de promenade à créer, etc., mais à aucun moment nous renseignent concrètement sur l'évolution de la qualité de l'eau, paramètre central et premier de la DCE !

L'amélioration de la continuité écologique d'un cours d'eau vise à retrouver sa diversité piscicole, avec une augmentation quantitative des différentes espèces. Les saumons ne remonteront le Quillimadec que s'ils y trouvent une eau douce de qualité. Cette dernière est très directement dépendante de la qualité physico-chimique des sédiments qui y transitent ou qui s'y déposent. Les deux rapports reçus ne contiennent aucune information sur cette qualité sédimentaire, et contiennent des informations très largement insuffisantes sur la quantité (les volumes) sédimentaire, ses origines, ses variations dans le temps.

Aucun retour d'expériences sur des opérations similaires menées en Finistère ou en Bretagne depuis 2015 n'est mentionné ! Tel service de l'état commence à citer oralement telle opération menée depuis moins de 6 ans, mais sans nous informer sur le contexte initial, sans donner les premiers constats au bout de 2 ans, 4 ans, 6 ans. Cette façon de faire revient à nous faire croire « *croyez nous sur parole et cela ira beaucoup mieux demain !* ».

Pas forcément spécialiste du sujet, *ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE* ne peut pas cautionner une telle gestion d'un dossier pourtant très important et qui demande effectivement des aménagements urgents pour améliorer la qualité de l'eau du Quillimadec qui améliorera la continuité écologique au niveau de l'étang du Pont.

Au regard de ce que *ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE* a appris sur ce dossier et a compris, elle peut affirmer sans réserve que le scénario retenu, tel qu'il a été présenté, sera sans effet sur la continuité écologique du Quillimadec à échéance des 10 (ou 20) prochaines années. Par contre, l'effet visible sera la poursuite de la dégradation qualitative de l'anse de Tresseny avec l'augmentation des périodes d'interdictions de pêche à pied et de baignade sur des secteurs de plus en plus importants allant au moins jusqu'au zéro hydrographique. Les marées vertes garderont leur ampleur... mais les services de l'état et le bureau d'études seront satisfaits des aménagements paysagers. *ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE* n'avait pas compris que ces derniers étaient les objectifs prioritaires de la DCE !

Respectant le vote des élus, l'association *ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE* est persuadé que plusieurs d'entre eux ont été abusés, les 9 dixièmes du dossier ne leur ayant pas été présentés... à l'exception de la subvention de 80 % de la dépense par une agence orléanaise.

*ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE* aurait vraiment voulu apporter ses conseils concrets et positifs aux élus de son territoire, et accepte les arguments démontrant qu'elle se trompe.